



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2023-06-27**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**La Gentilhommière
11, Rue Du Gord. 91800 Boussy-Saint-Antoine**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Numéro	Contenu
	[REDACTED]
E5	La mission constate que la composition, le fonctionnement et les missions du CVS de l'EHPAD sont conformes à l'ancienne réglementation juridique ; ce qui contrevient aux dispositions allant de l'article D. 311-4 à l'article D. 311-20 du CASF. A titre d'exemple, la nouvelle réglementation place le MEDCO comme membre permanent du CVS ; exigence qui n'est pas inscrite dans le règlement intérieur du CVS.
E6	La mission constate qu'aucun des 10 médecins traitants intervenant à titre libéral au sein de l'établissement, n'a conclu le contrat-type prévu par l'article R.313-30-1 du CASF ; ce qui contrevient à l'article précité.

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	Les 2 protocoles relatifs au PASA ne sont pas à jour depuis 8 ans
R2	La mission constate que le règlement de fonctionnement n'est pas à jour. Par exemple : au point 1.7. Dialogue, recours et médiation / a. Au sein de l'établissement, il y est stipulé que : « L'établissement s'engage par ailleurs à évaluer la qualité de ses prestations : Tous les 5 ans en interne (évaluation interne) Tous les 7 ans par un organisme habilité par la Haute Autorité de Santé (évaluation externe), conformément aux dispositions légales ». La mission informe que la fréquence d'évaluation est passée de 7 à 5 ans.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD « La Gentilhommière », géré par ALPH'AGE GESTION (UNIVI), a été réalisé le 27 juin 2023 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les domaines suivants :

- Gouvernance :

Gestion des risques, des crises et des événements indésirables ;

- Fonctions support :

Gestion des ressources humaines (RH).

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :

Conformité aux conditions d'autorisation,

Management et stratégie,

Animation et fonctionnement des instances ;

- Prises en charge :

Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie.

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la direction de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.